Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT/ÎLOT					→ surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m2] →	min.	max.	min.	max.	→ surface constructible brute [m2]
surface du scellement du sol [m2] →	max.		min.	max.	→ type et nombre de logements
type de toiture →		max.	min.	max.	→ nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]		

LOT 1	4.98 ares		
100 m²	146 m²	200 m²	256 m²
146 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 2	4.99 ares		
100 m²	146 m²	200 m²	256 m²
146 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 3	7.85 ares		
100 m²	178 m²	200 m²	335 m²
178 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 4	6.64 ares		
100 m²	178 m²	200 m²	328 m²
178 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 5	7.21 ares		
100 m²	185 m²	200 m²	335 m²
185 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 6	8.26 ares		
100 m²	182 m²	200 m²	332 m²
182 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 7	7.51 ares		
100 m²	168 m²	200 m²	308 m²
168 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 8	6.57 ares		
100 m²	167 m²	200 m²	301 m²
167 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 9	6.64 ares		
100 m²	167 m²	200 m²	301 m²
167 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 10	6.34 ares		
100 m²	163 m²	200 m²	298 m²
163 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 11	6.80 ares		
100 m²	154 m²	200 m²	280 m²
154 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 12	6.58 ares		
100 m²	163 m²	200 m²	298 m²
163 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 13	6.95 ares		
100 m²	168 m²	200 m²	282 m²
168 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 14	4.55 ares		
65 m²	134 m²	130 m²	238 m²
160 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 15	3.79 ares		
65 m²	147 m²	130 m²	264 m²
160 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

LOT 16	5.06 ares		
65 m²	146 m²	130 m²	256 m²
160 m²	t-eq	1-U	1-U
tp(28°)	hc-6.00	I +1C	II +1C+1S

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-ms x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- tp toiture plate
- tr tp(xx) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté / îlot
- projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface c construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximalen surface construite brute de logement par construction
- y% pourcentage obligatoire en surfa ce construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légendes complémentaires

- bâtiment existant
- bâtiment à démolir
- bâtiment projeté
- toiture plate végétalisé

VUE EN PLAN - Ech 1/250

AXONOMETRIE

Le présent document fait partie de notre décision du 24 février 2014 Reg. No. 15/2014.
Le conseil communal.

Weiswampach, le 24.02.2014.

Référence: 16484/mc
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27.04.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

IND.	DATE	DESSINE	VERIFIE	MODIFICATIONS
d	24/10/2013	sl	ph	modifications suivant avis ministère (14.10.13) et avis de la commune (17.10.13)
c	02/07/2013	sl	ph	modifications suivant avis de la commune
b	24/04/2013	sl	ph	modifications suivant avis du ministère de l'intérieur du 03/04/2013
a	29/03/2013	sl	ph	modifications suivant avis de la commune du 27/03/2013

CE PLAN EST LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE HOLWECK BINGEN ARCHITECTES. IL NE PEUT PAS ETRE DIVULGUE NI EXPLOITE SANS NOTRE ACCORD ECRIT, NI LE DESTINATAIRE, NI DES TIERS NE SONT AUTORISES A Y APPORTER DES CHANGEMENTS OU A L'UTILISER D'UNE FACON ABUSIVE.

MAITRE D'OUVRAGE: M. G. POITIERS

ADRESSE DU CHANTIER: WEISWAMPACH - DUARREFSTROOSS

OBJET: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
VUE EN PLAN - AXONOMETRIE
PAP - DUARREF - WEISWAMPACH

☐ AVANT-PROJET ☒ AUTORISATION ☐ PROJET D'EXECUTION ☐ DETAIL

HOLWECK BINGEN ARCHITECTES
23, rue de Stavelot L-9280 DIEKIRCH
T +352 80 89 68 F +352 80 99 04
projects@hma.lu www.hma.lu
DIEKIRCH **LUXEMBOURG**

DATE: 15.03.2013 DRESSE: sl CODE : pl30
ECH : 1/250 CONTROLE: PH
FORMAT: A0

PLAN NO: 1550.02.01
INDICE: d